



Accident de voiture avec une tierce personne

Par **guehery**, le **17/04/2009** à **12:56**

Bonjour,rnrnaprès être rentré dans l'arrière d'un véhicule à l'arrêt nous nous sommes arrêtés pour regarder les dégâts et la rien du tout pas une égratignure sur le pare-chocs la jupe en dessous était déjà bien rouillée la victime ne souhaitant pas faire de constat puisqu'il n'y avait rien. sauf que 2 jours plus tard celle-ci me rappelle en prétestant une facture de 800 euros fait en concession suite au sinistre. Refusant de faire un constat avec cette personne, 3 jours plus tard celle-ci pris rendez-vous avec son assurance qui vient aujourd'hui de m'envoyé un papier me disant de lui faire parvenir mes coordonnées d'assurances, n° police etc... de plus sur le papier de l'assurance celle-ci date le sinistre du 31/01/09 alors qu'il avit eu lieu le 31/03/09. Donc que puis-je faire car si j'accepte je pers mon bonus, alors quand fait il n'y avit aucun sinistre et qu'il n'y a eu aucun constat de fait, cette personne aurait très bien pu faire un accident par la suite et dire que c'est moi.rnvoilà j'attends vos réponses merci d'avance cordialement

Par **Tisuisse**, le **18/04/2009** à **08:52**

Bonjour,rnrnPouvez-vous prouver que le samedi 31 janvier 2009, à l'heure mentionnée, vous ne pouviez pas vous trouver à l'endroit de l'accident ? Si oui, vous adressez une LR/AR à cet assureur, documents justificatif à l'appui, que vous ne pouviez pas avoir, ce jour là, occasionné un accident à la voiture de puisque vous étiez dans l'impossibilité d'être sur les lieux. En effet, ce jour là vous vous trouviez à (vous précisez et jous joignez témoignages, copie de ticket de carte bancaire portant adresse d'une autre ville, d'un autre lieu, etc.).rnrnL'autre conducteur en sera pour ses frais.rnrnAttention, vous ne devez en aucun cas faire de rectification sur la date de l'accident en écrivant que cet accident a eu lieu le 31 mars et non le 31 janvier. On vous pose une question sur un accident ayant eu lieu à une date

précise et c'est sur cette seule date que vous répondez.

Par **guehery**, le **18/04/2009** à **17:48**

si je n'arrive à prouver que j'étais ailleurs ce jour là puis je quand réfuté cette lettre de l'assureur ou alors je risque réellement quelque chose. rna l'heur actuelle j'ai reçu 2 courriers de la part de son assurance.

Par **Tisuisse**, le **18/04/2009** à **18:43**

Vous n'avez pas un relevé bancaire qui indiquerait que ce jour là vous étiez à tel ou tel autre endroit puisque vous aviez fait un achat par CB ?
De toute façon, cela ne vous coûte rien d'envoyer à l'assurance une LR/AR dans laquelle vous marquez votre étonnement parce que ce jour là vous n'aviez pas pris votre voiture, ou que vous n'êtes pas passé à l'endroit où cette personne dit avoir eu un accrochage avec vous, etc... donc, vous ne comprenez pas le motif de cette demande.
Si par la suite, l'assureur déclare qu'il y a erreur dans la date, que c'est le 31 mars et non le 31 janvier, là je vous conseille fortement de dire la vérité car s'il y a procédure judiciaire, l'enquête risque de prouver que vous étiez bien présent sur les lieux et responsable de cet accident. Même avec de simples dommages matériels, vous iriez au devant de problèmes fort embêtants.